



CAPC n°5 (Cat. B) du mardi 12 juillet 2016 titularisation, Liste d'Aptitude



Carrière

préalable

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la Commission,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une Commission Administrative Paritaire Centrale des Contrôleurs (CAPC n°5) à ordre du jour multiple :

- titularisation,
- demande de détachement,
- recours en évaluation,
- liste d'aptitude au grade de contrôleur 2^{ème} classe (LÀ de C en B).

C'est sur ce dernier point que nous souhaiterions appuyer notre déclaration.

En 2 ans, du fait des contractions budgétaires, le nombre de promus en LÀ contrôleur a été diminué de 30%. Et tout porte à croire que la pente va encore s'accroître cette année.

Par ailleurs, le niveau d'information des élus en CAP, Locales – mais *in fine* également en Centrale – est perfectible, ou à tout le moins souffre d'aléas.

Ce ne sont pas toutes les CAPL qui portent, à la connaissance des élus des commissions, les années de bonification acquises par les agents de la branche surveillance concernés par la LÀ.

Pire « les services exercés en ZUS¹ ouvrant droit à bonification au titre de l'avantage spécifique d'ancienneté ne sont pas pris en compte dans le classement SIGRID² », ainsi que le relève le Secrétaire Général d'une direction, en CAPL.

Enfin pourquoi tous les agents classés localement (en CAPL) ne figurent pas dans le tableau de synthèse transmis au niveau national en document de travail ?

Pour ces diverses raisons, grévant l'égalité de traitement entre les agents et les directions, nous renouvelons notre position syndicale vis-à-vis de la Liste d'Aptitude. Et nous renouvelons notre attachement à la linéarité de carrière qui, si elle ne permet pas de répondre sereinement à toutes les situations, est du moins beaucoup plus égale vis-à-vis de nos collègues.

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le mardi 12 juillet 2016

1 ZUS : Zones Urbaines Sensibles, désormais Quartiers Prioritaires de la Ville – QPV

2 SIGRID : Système d'Information pour une Gestion Rationnelle Interne des Douanes.